DECLARATION D'ABIDJAN

JOURNEE MONDIALE DE LA PÊCHE ARTISANALE (JMP) Palais de la Culture d'Abidjan le 21 novembre 2012

A l'issue de la célébration de la journée mondiale de la pêche du 21 novembre 2012 organisée au palais de la culture d'Abidjan (côte d'ivoire)suite à une conférence sur le thème « Améliorer la contribution de la pêche artisanale à la sécurité alimentaire : le rôle des femmes », organisée par la confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA), en collaboration avec la fédération nationale de pêche de Côte d'Ivoire (FENACOPECI), avec la participation du réseau des journalistes pour une pêche responsable (REJOPRAO), des professionnels de la pêche artisanale en provenance de seize (16) pays africains et de la représentation des institutions CAPE, ICSF, FAO, PPM, SSNC

Nous, organisations professionnelles de la pêche artisanale d'Afrique, remercions le gouvernement de la république de côte d'ivoire pour avoir autorisé et facilité la tenue de la conférence des femmes et la journée mondiale de la pêche. Nos discussions ont porté sur le rôle que doivent jouer les femmes pour améliorer la sécurité alimentaire, les directives internationales pour garantir la pêche artisanale durable, processus suivi par la FAO.

Nous avons procédé à un échange de points de vue et d'expériences pour faire des recommandations à nos gouvernements, aux institutions sous-régionales, régionales et internationales ;

Considérant les différentes conventions internationales signées et paraphées par nos Etats prenant en compte la dimension économique, social, environnementale, culturelle etc.

Nous demandons aux gouvernements, ainsi qu'aux instituions, aux organisations sous-régionales, régionales et multilatérales de nous soutenir pour la solution de nos problèmes suivants :

- 1- Faciliter la libre circulation des produits halieutiques entre les Etats;
- 2- Réduire et simplifier les formalités de la douane ;

- 3- Créer des infrastructures adéquates ;
- 4- Aménager des sites de débarquement ;
- 5- Financer des femmes transformatrices et micro mareyeuses à des conditions équitables ;
- 6- Impliquer les femmes dans les prises de décisions.

Nous demandons à nos Etats qui ne l'ont pas encore fait ; de ratifier la Convention T.I.R (transport inter routier) pour améliorer la qualité des produits.

S'agissant des Directives Internationales pour une Pêche Artisanale Durable, processus suivi par la FAO, nous recommandons à nos Etats de :

- 1- Participer activement à la concertation technique prévue en février 2013 à la FAO à Rome.
- 2- De prévoir dans la délégation officielle des professionnels du secteur de la pêche artisanale
- 3- Demander à COFI d'établir des modalités spéciales qui permettent la participation des organisations de la société civile dans cette consultation technique
- 4- Demandons à nos Etats de se préparer pour la finalisation de ce document prévu en 2014 afin de s'assurer de sa prise en compte réel des spécificités de la pêche artisanale.

Fait à Abidjan, le 21 novembre 2012

Les pays

Senegal

Mauritanie

Gambie

Guinée Bissau

Guinée Conakry

Sierra Leone

Togo

Bénin
Burkina-Faso
Cap-vert
Tunisie
Ghana
Gabon
Congo Brazzaville
Mali
Côte d'ivoire
<u>Les institutions</u>
FAO/Rome/Côte d'Ivoire
CAPE-CFFA/Belgique
SSNC/Suède
P.P.M/ Allemande
ICSF-CIAPA/Belgique/Sénégal/République de Guinée/Ghana